

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

Février 2017

Veillez [répondre](#) avant le 30 juin 2017



Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses
L'Église Unie du Canada/The United Church of Canada

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?



Copyright © 2017
The United Church of Canada
L'Église Unie du Canada



Ce document est autorisé sous la licence d'attribution non commerciale – partage à l'identique de Creative Commons. Pour consulter un exemplaire de cette licence, visitez le http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr_CA. Toute reproduction doit inclure cette notification.

Les textes bibliques sont tirés de La Bible en français courant © Société biblique française, Paris 1982. Avec l'autorisation de la Société biblique canadienne. Utilisés avec permission. Tous droits réservés.

La recherche de la propriété des droits d'auteurs concernant le matériel ci-inclus a été faite avec soin. L'éditeur acceptera avec gratitude toute information lui permettant de rectifier une référence ou un crédit dans les éditions à venir.

The United Church of Canada
L'Église Unie du Canada
3250 Bloor St. West, Suite 300
Toronto, ON
Canada M8X 2Y4
1-800-268-3781
www.united-church.ca

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses vous invite à vous prononcer sur l'affiliation à l'Église Unie du Canada dans le cadre d'une étude qui a été autorisée par le 42^e Conseil général, qui s'est réuni à Corner Brook en 2015. Vous trouverez à la fin de ce document les questions sur lesquelles nous souhaitons avoir votre opinion. Nous vous invitons à y répondre en ligne, en cliquant sur le lien fourni, ou en envoyant une copie papier à l'adresse indiquée. Pour vous donner une idée de ces questions avant la fin du document, nous les avons numérotées et mises en gras à différents endroits dans le texte. Vous aurez également la possibilité de faire d'autres commentaires à la fin du document.

Pourquoi faire cette étude? Nos pratiques actuelles et les défis qu'elles présentent

Que veut dire « être membre » de l'Église Unie du Canada? Que signifie pour l'Église le fait que la compréhension officielle de l'affiliation crée des obstacles au ministère plutôt que des occasions? L'affiliation devrait-elle être principalement une question d'engagement chrétien et de foi, ou de gouvernance de l'Église? Faut-il être baptisé pour être membre ou leader de l'Église? Une personne peut-elle être membre de l'Église Unie sans appartenir à une paroisse? Comment les personnes qui participent à des communautés de foi nouvellement formées peuvent-elles être membres de l'Église? Que peut signifier l'affiliation dans le contexte non paroissial des ministères de présence? Qu'arrive-t-il à l'affiliation des personnes dont l'église ferme ses portes et qui n'ont pas accès à une autre communauté de l'Église Unie? Comment l'Église Unie réagit-elle à la nouvelle génération qui délaisse les structures officielles et, par conséquent, la compréhension officielle de l'affiliation? Le mot « affiliation » est-il toujours pertinent aujourd'hui? Si l'affiliation ne fonctionne plus, comment l'Église Unie peut-elle se gouverner?

Voilà certaines des questions qui se posent à l'Église et qui l'ont incitée à réaliser cette étude.

Le 42^e Conseil général 2015 a demandé au Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses « [traduction] d'inviter l'Église à effectuer une étude sur la signification de l'affiliation, y compris la relation entre le baptême et l'affiliation et, à partir de cette étude, de recommander un modèle d'affiliation au 43^e Conseil général [2018] ». Il a également approuvé un changement au modèle d'affiliation courant. Ce changement fait l'objet d'un renvoi qui vise à permettre aux membres d'une communauté de foi de décider d'autoriser les sympathisants et les sympathisantes à voter sur toutes les questions soulevées à l'assemblée d'une unité locale de ministère (Renvoi 8, <http://egliseunie.ca/wp-content/uploads/2016/02/Renvoi-8.pdf>).

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses est d'avis que le renvoi actuel concernant les sympathisants et les sympathisantes, et les situations dans lesquelles ils peuvent voter est déjà une pratique courante dans certaines paroisses et une tendance dans beaucoup d'autres. Avant le Conseil général 2015, le Comité s'est penché sur une autre mesure transitoire, qui reflète également une pratique non autorisée dans plusieurs paroisses : permettre aux sympathisants et aux sympathisantes de siéger aux conseils de direction. Le Comité a toutefois reconnu que cette mesure pourrait changer radicalement la relation au baptême, à la

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

profession de foi et au leadership dans l'Église, et nécessitait un examen plus poussé. Actuellement, *Le Manuel* autorise les consistoires à approuver les demandes des conseils de l'Église relatives à des exemptions particulières et individuelles à cette exigence dans certaines circonstances.

1. Votre communauté de foi adhère-t-elle aux attentes actuelles du *Manuel* en matière d'affiliation?

Oui Non Ne sait pas

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses croit que la compréhension officielle du sens de l'affiliation à l'Église a changé depuis un certain temps déjà. De nombreuses paroisses ont accueilli des personnes qui n'ont pas été baptisées et qui ont peu ou pas d'expérience de la vie traditionnelle de l'Église. Beaucoup de ces personnes veulent s'impliquer et sont souvent invitées à participer et à jouer un rôle de leader dans le cadre d'un cheminement d'approfondissement de leur foi et de leur lien avec l'Église.

Diana Butler Bass et d'autres ont attiré l'attention sur un changement de paradigme dans l'affiliation à l'Église de

Croire – Agir – Appartenir à *Appartenir – Agir – Croire*¹.

Pour de plus en plus de gens, l'activité et l'engagement représentent le point d'entrée à l'Église. Ils ont le sentiment qu'en appartenant et en participant à une communauté, ils approfondissent leur réflexion et leur foi.

Aujourd'hui, pour la majorité des gens, l'affiliation est synonyme d'appartenance. Être présent, assister aux célébrations liturgiques, donner, participer à des comités, et organiser des activités contribuent au sentiment d'être membre de l'Église, donc au sentiment d'appartenance. Beaucoup de personnes ont de la difficulté à comprendre que le baptême et la profession de foi chrétiens sont intimement liés à l'affiliation. Ainsi, elles sont nombreuses à s'être retrouvées dans des situations où elles ont constaté, avec surprise, qu'elles n'étaient pas considérées comme des membres et qu'elles n'avaient pas le droit de voter ou de siéger à des conseils de l'Église.

Cette situation s'explique en partie par notre pratique d'affiliation actuelle, qui représente clairement le paradigme présenté ci-dessus. Ce modèle ne pose pas problème dans une société à majorité chrétienne où la plupart des gens sont baptisés lorsqu'ils sont enfants et grandissent dans une communauté paroissiale. Mais il est vu tout autrement par une personne qui n'a pas de souvenirs ni d'histoire liés à l'Église, et pour qui la profession de foi et le baptême sont des concepts totalement nouveaux.

Le baptême à l'âge adulte (et la profession de foi publique qui l'accompagne) représente, dans ce contexte, une étape importante que la majorité des gens ne choisirait de franchir qu'après avoir fait une démarche d'exploration et de formation. Dans de nombreux cas, ce sont lorsqu'elles sont

1. Diana Butler Bass, *Christianity after Religion: The End of Church and the Birth of a New Spiritual Awakening* (New York : HarperOne, 2012).

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

amenées à assumer un rôle de leadership dans une paroisse que les personnes se sentent prêtes à prendre un tel engagement dans la foi.

La question qui se pose alors est donc de savoir si le baptême constitue le point d'entrée requis à l'affiliation et à la participation active dans la vie d'une paroisse, ou s'il est préférable de le voir comme une étape importante d'intégration et d'engagement spirituel qui émerge de cette participation.

Que représenterait le fait d'élargir notre compréhension de l'affiliation pour inclure un nouveau paradigme de l'affiliation dans lequel le point d'entrée est le choix de participer à la mission de Dieu?

Est-ce qu'un changement dans cette pratique permettrait à l'Église d'approfondir et de renforcer sa pratique du baptême au cœur de sa vie?

Réflexion antérieure sur la compréhension de l'affiliation

L'Église Unie examine en profondeur sa compréhension de l'affiliation et de ses pratiques à cet égard depuis les années 1960. En 1962, la Division de la mission au Canada a publié le rapport intitulé *Doctrine and Practice of Church Membership* (en anglais). Ensuite, l'Église s'est penchée pendant plusieurs années sur la question de l'initiation chrétienne (1980–1984), laquelle démarche a mené à la publication du premier renvoi s'adressant à toutes les charges pastorales. Le rapport le plus récent, intitulé *Belonging: Privilege and Responsibility* (en anglais), a été reçu par le 37^e Conseil général 2000.

En 1984, 1989 et 2001, des renvois ont été envoyés aux charges pastorales et aux consistoires pour sonder leur opinion sur l'affirmation voulant que toutes les personnes qui sont baptisées sont membres de l'Église. Ces renvois découlaient de l'ambiguïté de la formulation de l'article 5.8.1 des Principes de l'Union qui laisse entendre que tous les enfants baptisés sont membres de l'Église, mais que c'est à la fois « leur responsabilité et leur privilège », lorsqu'ils atteignent l'âge de raison, d'accéder au statut de *membres à part entière*. L'échec de ces renvois a été interprété comme signifiant que les personnes qui avaient été baptisées lorsqu'elles étaient enfants devaient faire une profession de foi officielle (c.-à-d., la confirmation) en plus de leur baptême pour être considérées comme des *membres à part entière* – c'est-à-dire des membres qui ont le droit de vote et les responsabilités y afférentes, et qui peuvent occuper des postes particuliers dans l'Église. Tandis que les renvois de 1984 et de 1989 voulaient également clarifier l'admission des enfants à la communion, et ont échoué, le mouvement observé dans les pratiques liturgiques de l'Église et l'important rapport *A Place for You* (1989) (en anglais), publié en temps utile, ont clairement répondu à cette question en affirmant que les enfants étaient les bienvenus à la communion. En fait, certains conseils des anciens et des anciennes ont voté contre le renvoi de 1989 parce qu'ils croyaient que le renvoi allait limiter l'admission à la communion aux personnes baptisées, ce qui allait à l'encontre de ce qu'ils souhaitaient. Le renvoi de 2001 proposait que l'Église n'utilise plus le terme *membre à part entière*. Ce renvoi, même s'il a aussi échoué, a permis de constater que de plus en plus de paroisses semblent ne plus faire de distinction, dans leur gouvernance, entre les membres à part entière et les sympathisants et les sympathisantes.

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

Le 37^e Conseil général 2000, anticipant peut-être les difficultés qu'allait rencontrer le renvoi de 2001, demandait au Comité théologie et foi de préparer les « [traduction] ressources nécessaires qui permettraient à l'Église Unie du Canada d'amorcer une discussion sur la signification et la théologie du baptême ainsi que sur la nature de l'Église (l'ecclésiologie) ». Le Comité n'a pris aucune mesure officielle pour répondre à cette demande. Cependant, pour d'autres raisons, il a par la suite répondu au défi de l'ecclésiologie (c'est-à-dire une réflexion théologique sur la nature et la mission de l'Église) en publiant le rapport *A Church with Purpose* (en anglais) au 41^e Conseil général 2012.

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses croit que le baptême devrait rester une partie intégrante de l'affiliation à l'Église, et que toutes les personnes qui cherchent à grandir dans leur foi devraient être invitées et encouragées à accepter le baptême comme un signe sacramentel de leur nouvelle vie en Jésus.

Autres questions entourant la signification de l'affiliation

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses ne propose pas une étude poussée sur la nature et la pratique du baptême. Il reconnaît, cependant, qu'il reste des questions sur le lien entre le baptême, l'affiliation et la profession de foi. Dans un des modèles d'affiliation décrits plus loin, il est proposé d'établir une distinction entre l'affiliation dans une communauté de foi locale d'une part et, d'autre part, le baptême et la profession de foi.

Entre-temps, d'autres questions entourant la signification de l'affiliation prennent aussi de l'importance.

Au moment où les églises de paroisses en milieu rural et éloigné ferment leurs portes, quelles options d'affiliation reste-t-il pour les membres fidèles qui n'ont plus facilement accès à une communauté de l'Église Unie? La United Church of Australia autorise ses consistoires à conserver leurs listes de membres dans cette situation. Est-ce que l'Église Unie du Canada devrait faire la même chose?

Actuellement, seules les personnes qui sont inscrites par le conseil des anciens et des anciennes de l'Église ou son équivalent (à l'exception des aumôneries des forces armées) sont considérées être membres de l'Église. Autrement dit, l'affiliation présuppose l'existence d'un modèle paroissial traditionnel et établi. Cependant, de nombreuses nouvelles formes de communautés voient le jour. Comment les personnes qui choisissent d'exprimer leur foi dans ces nouvelles formes de communautés pourraient-elles être des membres et des leaders de l'Église Unie? Est-il possible de créer d'autres avenues d'affiliation qui rendent compte de la plus grande variété de communautés de foi qui existent aujourd'hui et existeront probablement demain?

De nos jours, des gens développent leur sentiment d'appartenance à l'Église et créent un lien avec elle à l'extérieur d'une communauté de foi locale. Certaines personnes, même si elles ne trouvent pas une communauté locale dans laquelle elles se sentent à l'aise, ont un sentiment très fort d'affinité avec la mission de l'Église.

Les ministères (de présence) communautaires mettent en question les modèles de l'Église qui excluent les gens qui vivent en marge de la société (ce qui est plus fréquent dans les ministères

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

communautaires) et ne les considèrent pas comme des participants ou des membres à part entière de l'Église. Ils se demandent si on ne retrouve pas nombre des caractéristiques des membres de l'Église chez les gens qui participent à ces ministères, indépendamment du fait qu'ils, ou peut-être particulièrement parce qu'ils, font souvent partie des membres les plus pauvres et les plus vulnérables de notre société?

De plus en plus de paroisses de l'Église Unie reçoivent des demandes de membres d'autres religions qui souhaitent s'aligner officiellement sur l'Église Unie tout en restant fidèles à leur religion d'origine. Par exemple, une personne d'une autre communauté de foi peut avoir comme conjoint ou conjointe une personne membre de l'Église Unie et assister régulièrement aux célébrations liturgiques de l'Église en sa compagnie. Un autre exemple : les membres d'autres communautés de foi peuvent souhaiter travailler de concert avec une paroisse de l'Église Unie à un projet — comme le parrainage de réfugiés — tout en restant fidèles à leur tradition religieuse. Devrait-on créer officiellement une catégorie de *membres associés*, lesquels seraient différents de ceux que nous considérons comme des sympathisants et des sympathisantes? Est-ce que les termes *sympathisant et sympathisante* rendent bien compte de l'engagement et de la participation des personnes qui souhaitent s'aligner sur l'Église Unie sans devenir membres d'une Église chrétienne? Le désir, ici, ne correspond pas à l'*affiliation* telle que nous l'entendions dans le passé; c'est un désir de s'associer d'une façon reconnue à une paroisse de l'Église Unie.

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

2. Est-ce que l'Église Unie devrait adopter officiellement une disposition permettant à une personne qui partage les valeurs et la mission de l'Église d'affirmer un lien avec l'Église qui diffère de l'affiliation?

Oui Non Ne sait pas

Nombre des questions soulevées dans cette section tournent autour du débat à savoir si l'affiliation à l'Église doit être fondée sur l'accueil et l'ouverture à la participation d'une nouvelle génération de personnes en quête de Dieu, ayant peu à cœur de comprendre la nature officielle de l'affiliation, ou si elle devrait être axée sur de hautes attentes en matière d'engagement chrétien et de préparation importante à une décision qui change une vie.

La deuxième option ci-dessus laisse entendre que le baptême, la profession de foi et, par conséquent, l'affiliation seraient l'aboutissement d'une longue période de préparation, et que la préparation à certaines formes de leadership ou de prise de décisions spirituelles dans la vie de la paroisse ne pourrait avoir lieu qu'après cette période. Choisir la première option semble vouloir dire que l'on abandonne toutes attentes en ce qui a trait aux croyances et aux comportements des membres.

Cependant, en acceptant cette polarité, on omet de reconnaître que la croissance de la foi et la capacité à jouer un rôle de leader et à faire preuve de discernement spirituel prennent du temps et de l'engagement. Cette position omet d'admettre, comme le laisse entendre Burtler Bass, que pour de nombreuses personnes de la nouvelle génération, appartenir et, par conséquent, participer, sont le point de départ de cette démarche.

Le concept de l'affiliation à l'Église soulève des questions théologiques. Sans contredit, nous soutenons la valeur du sentiment d'appartenance. Une des choses qui attirent les gens vers une communauté de foi c'est précisément le sentiment de faire partie de cette communauté qui, selon nous, est formée non seulement des personnes avec lesquelles nous assistons aux célébrations liturgiques et à d'autres activités, mais aussi de toutes les personnes qui, partout dans le monde, se considèrent comme des chrétiens. Nous avons tous un point de départ différent, selon que nous avons commencé à fréquenter l'Église depuis la tendre enfance, ou que notre première exploration de la foi chrétienne ou d'une communauté chrétienne s'est faite à l'âge adulte. Le sentiment d'appartenance à l'Église constitue un attrait majeur, quel que soit notre âge. L'affiliation comporte des bienfaits, comme les liens sociaux et le sentiment d'appartenance, mais elle exige aussi de suivre une formation dans la tradition de la foi chrétienne. Après ce processus de formation vient, à un moment donné, la volonté de professer publiquement sa foi et de s'engager à vivre sa vie conformément à cette profession de foi. Le sentiment d'appartenance et le besoin de formation sont des valeurs que nous voulons maintenir. Quel poids devrions-nous accorder à ces deux valeurs importantes pour nous dans notre réflexion sur l'affiliation?

Sommes-nous appelés à accorder plus de poids à l'appartenance dans le contexte de la gouvernance d'une paroisse locale, ou sommes-nous appelés à renouveler l'accent mis sur l'engagement envers la foi comme exigence à la participation aux instances dirigeantes clés à l'échelle locale, soit les instances dirigeantes qui prennent des décisions importantes fondées sur la foi?

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

3. D'après vous, où devrait se situer le modèle d'affiliation de l'Église dans l'échelle ci-dessous? Encerclez le point correspondant.

Appartenance et participation

Croyance et confession de foi



Manières de considérer l'affiliation

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses vous invite à lui transmettre vos commentaires sur deux modèles d'affiliation possibles dans le but de faire une recommandation au 43^e Conseil général 2018. Le Modèle n^o 1 correspond au modèle existant, légèrement modifié. Le Modèle n^o 2 reflète le changement dans le sentiment d'appartenance dont il a été question ci-dessus. Le Comité aimerait aussi avoir vos suggestions sur d'autres modèles qui pourraient être envisagés.

Modèle n^o 1

Ce modèle est une version légèrement modifiée du modèle actuel.

Dans notre modèle actuel — et cela pourra surprendre certaines personnes —, il y a trois façons pour les gens d'avoir une relation officielle avec une paroisse locale :

Membre

- Un membre est un enfant qui a été baptisé, mais qui n'a pas fait de profession de foi, ou est l'enfant d'un membre à part entière (défini ci-après), que l'enfant ait été baptisé ou pas. Ces personnes sont considérées comme faisant partie de la paroisse.
- Un membre n'a pas le droit de voter sur les questions soumises à l'assemblée d'une paroisse.

Sympathisant et sympathisante

- Une sympathisante ou un sympathisant est actif dans une paroisse, mais n'a jamais choisi de devenir membre à part entière en se faisant baptiser à l'âge adulte ou, s'il a été baptisé enfant, en faisant une profession de foi.
- À l'assemblée d'une paroisse, les membres à part entière de la paroisse peuvent donner aux sympathisants et aux sympathisantes le droit de voter sur des *affaires temporelles*. Cependant, malgré cette permission, il y a certains points précis sur lesquels les sympathisants et les sympathisantes n'ont pas le droit de voter. La liste de ces points comprend notamment faire appel à un pasteur ou à une pasteure, et acheter ou vendre une propriété. Un renvoi actuellement à l'étude par les consistoires permettrait, s'il est accepté par une majorité des consistoires, que les paroisses accordent aux sympathisants et aux sympathisantes le droit de voter sur n'importe quelle question. Cette possibilité, si elle est approuvée par une majorité des consistoires, n'entrerait en vigueur qu'après le 43^e Conseil général 2018.
- Les sympathisants et les sympathisantes ont le droit d'occuper certaines fonctions dans la vie de la paroisse. Ces fonctions varient selon le modèle de gouvernance choisi par chaque paroisse.

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

Membre à part entière

- Un membre à part entière a été baptisé dans son enfance et a fait une profession de foi, ou a été baptisé à l'âge adulte, ou a transféré à une paroisse de l'Église Unie son affiliation d'une autre paroisse de l'Église Unie ou d'une paroisse d'une autre confession. Le baptême ou la profession de foi à l'âge adulte sont souvent faits après une période d'étude des enseignements sur la foi chrétienne et la culture de l'Église Unie; la durée, la méthode et le contenu de ces enseignements varient d'une paroisse à l'autre. Lorsqu'elles font leur profession de foi, les personnes doivent répondre à des questions sur leurs croyances et leur intention de vivre en conformité avec ces croyances.
- Les membres à part entière peuvent occuper n'importe quelle fonction de gouvernance dans la paroisse ainsi que voter sur toutes les questions soulevées aux assemblées de la paroisse.
- Chaque paroisse conserve une liste historique de ses membres à part entière, qui indique quand et comment une personne est devenue membre (par profession de foi, baptême à l'âge adulte, ou transfert d'affiliation), et, si elle n'est plus membre, quand et comment la personne a cessé d'être membre (par exemple, décès, transfert d'affiliation à une autre paroisse).
- Les personnes qui représentent la paroisse en tant que membres d'autres instances de l'Église (consistoire ou synode) doivent être des membres à part entière, tout comme doivent l'être aussi les candidates et les candidats au ministère et les personnes qui occupent certains postes dans un synode ou au Conseil général.

Les avantages à la conservation du modèle actuel

Le premier modèle, qui constitue une version légèrement modifiée du modèle actuel, maintient la relation inséparable entre le baptême et l'affiliation. Il s'agit là d'une pratique historique de l'Église — non seulement de l'Église Unie, mais aussi de toutes les autres confessions chrétiennes et, d'ailleurs, de l'Église chrétienne depuis ses débuts. Les deux grandes confessions chrétiennes qui n'exigent pas que leurs membres soient baptisés sont l'Armée du Salut et les Quakers. Dans notre modèle actuel, le baptême est considéré obligatoire pour devenir membre. Toute dérogation à la reconnaissance du lien entre le baptême et l'affiliation inquiéterait certains de nos partenaires œcuméniques.

Au Canada, nous vivons aujourd'hui dans une société laïque, où le christianisme et, d'ailleurs, n'importe quelle religion reconnue, est pratiqué par une minorité et est habituellement considéré avec ambivalence ou un peu d'hostilité par la société en général. Étant donné cette situation, certains soutiennent que nous devrions non seulement conserver les exigences actuelles pour les membres à part entière, mais limiter également l'accès à certains postes de gouvernance aux personnes qui sont prêtes à prendre un tel engagement. Ils affirment aussi que nous devrions devenir plus exigeants et rigoureux que nous ne l'avons été quant à la préparation et aux exigences entourant l'affiliation à l'Église. La façon dont nous préparons les gens à devenir membres de l'Église s'est développée dans une société canadienne qui était en grande partie chrétienne et favorable à l'Église et à la pratique du christianisme. Dans la société actuelle, qui est de plus en plus laïque, nous ne pouvons plus présumer que la société en général enseignera la foi chrétienne aux gens. L'Église doit se charger de cette tâche et le faire avec rigueur. Par conséquent, nous éloigner de notre modèle actuel ou ne pas devenir plus rigoureux que nous ne

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

les sommes actuellement dans nos engagements envers les membres pourraient nuire à la bonne préparation des personnes actives dans l'Église Unie aux défis de vivre (dans une société de plus en plus laïque) une vie guidée par la foi chrétienne.

Notre système actuel assure que seules les personnes prêtes à s'engager officiellement dans une paroisse de l'Église Unie occupent certains postes clés de gouvernance, même si les personnes qui n'ont pas encore fait la profession de foi exigée pour être membre à part entière peuvent être nommées à certains postes de gouvernance.

Les défis associés au maintien du modèle actuel

Nous vivons indiscutablement à une époque où les gens sont plus réticents à devenir membres de *n'importe quelle* organisation. Comme l'Église Unie et d'autres confessions que l'on aurait auparavant classées dans les *grandes religions*, des associations bénévoles (ce qu'est aussi l'Église) – que ce soit le Club Rotary, le groupe de quilles ou le club de lecture d'une petite ville – ont aussi vu le nombre de leurs membres et leur participation diminuer. Notre modèle actuel, qui exige des gens qu'ils fassent une déclaration officielle de leur foi et promettent de vivre leur vie d'une certaine façon avant de devenir membres à part entière de l'Église, va à l'encontre de cette tendance sociétale.

Certains théoriciens croient que nous sommes arrivés au stade où ce sont par l'appartenance et l'activité que les gens développent une relation plus profonde avec l'Église; qu'une relation qui grandit et s'approfondit permet d'arriver à une compréhension plus globale de la foi chrétienne et, ensuite, à la possibilité de demander le statut de membre qui correspond actuellement à celui de membre à part entière.

De toute évidence, notre modèle actuel prête à confusion. Beaucoup de personnes qui ne connaissent pas ou peu l'Église Unie commencent à la fréquenter, puis s'investissent dans la vie de leur paroisse. Parce qu'elles assistent régulièrement aux célébrations et participent à la vie de la communauté, elles présument qu'elles sont membres de l'Église et qu'elles ont tous les privilèges et les responsabilités des membres. Ces personnes sont déconcertées, et souvent blessées, d'apprendre que lorsque la paroisse doit prendre des décisions importantes, comme faire appel à un nouveau pasteur ou à une nouvelle pasteure, par exemple, elles ne sont pas des membres à part entière et elles n'ont pas le droit de prendre part au vote sur cette décision. Elles peuvent également être blessées de découvrir que, pour la même raison, elles n'ont pas le droit d'occuper certains postes de gouvernance. La confusion découle en partie du fait que nous ne faisons pas suffisamment attention dans nos paroisses à encourager les gens à devenir membres à part entière ainsi qu'à leur expliquer les privilèges et les responsabilités associés à ce statut.

Modèle n° 2

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses a conçu ce modèle en vue de refléter l'évolution des communautés de foi et de la compréhension de l'appartenance par la nouvelle génération.

Membre

- Les membres d'une communauté de foi seraient les personnes qui ont été accueillies par le conseil de direction et ont déclaré leur désir,

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

- attirées par la grâce de Dieu, de suivre Jésus en choisissant de vivre une vie de compassion;
- attirées par la grâce de Dieu, de vivre et d'agir dans l'espoir du monde que Dieu a créé;
- attirées par la grâce de Dieu, de faire grandir leur foi dans cette communauté de l'Église Unie du Canada.
- Il faudrait examiner comment procéder pour attribuer le statut de membre aux enfants.
- Les membres de la communauté de foi seraient admissibles à voter à toutes les assemblées ainsi qu'à occuper toute fonction, quel que soit le niveau de gouvernance (peut-être tous les niveaux) que la communauté de foi décide d'ouvrir aux membres plutôt que de les limiter aux membres professants.
- La communauté de foi tiendrait une liste de tous ses membres.

Membre professant

- Une personne deviendrait membre professant de la communauté de foi avec l'approbation de son conseil de direction par le baptême (si elle n'est pas déjà baptisée) et la profession de foi. Les membres professants correspondraient aux membres à part entière du Modèle n° 1.
- L'Église Unie du Canada espère que tous les membres d'une communauté de foi choisiraient de devenir des membres professants de l'Église.
- La communauté de foi déterminerait les fonctions et les rôles qui, dans ses structures, devraient être tenus par des membres professants.
- Mis à part cette disposition sur les structures propres à chaque communauté de foi, toutes les personnes candidates à des ministères responsables et à des postes de représentants auprès d'autres instances de l'Église Unie devraient être des membres professants.
- Chaque communauté de foi tiendrait une liste historique de ses membres professants. (Dans le document de référence présenté au 42^e Conseil général 2015, il était suggéré que la liste des membres soit tenue par l'instance régionale ou par le Conseil général. Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses a décidé de ne pas tenir compte de cette suggestion dans le Modèle n° 2.)

Membre associé

- Une communauté de foi pourrait inclure dans la liste de ses membres les personnes qui souhaitent s'aligner sur la mission et le ministère de la communauté ainsi que sur l'Église Unie du Canada en tant que membres associés. Les membres associés auraient voix au chapitre à toutes les assemblées de la communauté, mais ne pourraient pas voter.

Contexte du Modèle n° 2

Les changements proposés nécessiteraient un renvoi de catégorie 3 (un vote par les consistoires et le conseil de direction de chaque charge pastorale) en raison de la modification de la compréhension de l'affiliation. Le renvoi actuel, qui permettrait aux paroisses d'étendre aux sympathisants et aux sympathisantes le droit de voter sur toutes les questions, est beaucoup plus limité que ce qui est proposé dans ce modèle. Dans le Modèle n° 2, un membre n'aurait pas à être

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

baptisé pour être membre d'une communauté de foi ni pour occuper un poste de leadership dans cette communauté. Les membres pourraient également voter sur les questions spirituelles (non temporelles).

La catégorie proposée de membre professant correspond à la catégorie de *membre à part entière*, mais laisse intactes les dispositions existantes dans *Le Manuel*, y compris celle exigeant que toutes les personnes candidates à un poste de leadership ministériel et toutes les personnes représentantes devant des instances supérieures soient des membres professants. Le nouveau terme *membre associé* correspond à la catégorie existante de *sympathisant et sympathisante*, et les membres associés auraient voix au chapitre à toutes les assemblées de la communauté de foi, mais pas le droit de vote.

Membre

Le Modèle n° 2 viserait à inviter à devenir membres de l'Église toutes les personnes qui, attirées par la grâce de Dieu, désirent suivre Jésus en vivant une vie de compassion, désirent s'aligner sur l'espoir de la mission de Dieu, et veulent faire grandir leur foi au sein d'une communauté de l'Église Unie du Canada. Ces termes ont été choisis pour exprimer une ouverture de base et une invitation à se joindre à une communauté de personnes en quête de Dieu et de croyants². L'expression *suivre Jésus en vivant une vie de compassion* (plutôt que de simplement *suivre Jésus*) a été choisie pour donner sens et direction à un concept souvent galvaudé. Elle met aussi en relief le lien avec les qualités bibliques de la foi, de l'espoir et de l'amour :

- attirées par la grâce de Dieu, de suivre Jésus en choisissant de vivre une vie de compassion (amour);
- attirées par la grâce de Dieu, de vivre et d'agir dans l'espoir du monde que Dieu a créé (espoir);
- attirées par la grâce de Dieu, de faire grandir leur foi dans cette communauté de l'Église Unie du Canada (foi).

Ces déclarations mettent en valeur le mouvement de l'Esprit dans la vie d'une personne qui l'amène à s'engager dans le ministère ainsi qu'à participer plus pleinement dans l'organisation de la communauté de foi. L'affiliation repose alors sur l'appartenance et la participation; une personne, par sa croyance et sa confession, est amenée à devenir membre professant à une certaine étape de son cheminement de foi.

L'affiliation se ferait en présentant une demande au conseil de direction. (Par exemple, un formulaire de demande d'affiliation avec les critères susmentionnés pourrait être signé et remis au pasteur ou à la pasteure, ou à une autre personne représentante de la communauté.) Les membres seraient les personnes dont l'affiliation est confirmée par le conseil de direction et qui sont inscrites sur la liste des membres. Ces personnes seraient admissibles à voter aux assemblées paroissiales ou communautaires sur toutes les questions ainsi qu'à occuper (peut-être tous) les postes de leadership que la communauté de foi décide d'ouvrir aux membres, plutôt que de les limiter aux membres professants.

2. Avec reconnaissance, les deux premiers de ces trois points sont tirés de l'œuvre de Kennon Callahan.

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

La principale différence d'avec la politique existante est que le baptême et une profession de foi publique officielle ne seraient pas *exigés* pour cette nouvelle catégorie de membre de l'Église.

Membre professant

Le terme membre professant se veut descriptif plutôt que hiérarchique. Les membres professants seraient les personnes qui ont été baptisées et qui ont fait une profession de foi publique. Le modèle conserve la terminologie existante utilisée dans *Le Manuel* pour le membre à part entière ainsi que le libellé du paragraphe 8.6.2.1(b) des Principes de l'Union : « aucune autre condition d'admission au statut de membre à part entière ne doit être prescrite que celles stipulées dans le Nouveau Testament ».

L'intention sous-jacente au Modèle n° 2 est d'encourager les membres à devenir membres professants dans le cadre de leur démarche d'engagement chrétien, c'est-à-dire de voir ce statut comme une invitation et une étape spirituelle importante plutôt que comme quelque chose qu'il faut faire pour *s'intégrer* ou comme un obstacle à participer à certaines ou à toutes les structures de gouvernance d'une paroisse.

Il est proposé d'ajouter la phrase suivante dans *Le Manuel* à la description de membre professant : « L'Église Unie du Canada espère que tout membre d'une communauté de foi deviendra membre professant de l'Église. »

La communauté de foi demeurerait responsable de superviser l'affiliation et pourrait adopter ses propres règles à l'égard des membres professants, comme exiger que les membres suivent un programme d'études officiel et fassent une seule profession de foi, ou adopter des pratiques plus officieuses offrant de multiples occasions de faire une profession de foi.

La communauté de foi aurait également la responsabilité de déterminer les postes devant être occupés par des membres professants. En d'autres termes, une communauté de foi pourrait choisir de suivre un processus plus traditionnel et établir que tous les membres du conseil de direction seront des membres professants.

Ces options offrent une grande diversité de pratiques en matière d'affiliation aux différentes communautés de foi de l'Église Unie. La communauté de foi conserverait son identité chrétienne en respectant les trois déclarations susmentionnées, ainsi qu'en participant pleinement à l'Église Unie du Canada.

L'identité et la continuité dans la communauté chrétienne à l'échelle mondiale seraient également conservées en exigeant de toutes les personnes candidates à un ministère responsable rémunéré (et, par conséquent, de tous les pasteurs et les pasteures) ainsi que de toutes les personnes représentantes auprès d'autres instances de l'Église d'être baptisées et membres professants de l'Église.

Chaque communauté de foi locale tiendrait une liste historique de ses membres professants.

Membre associé

Un sympathisant ou une sympathisante deviendrait un membre associé. Les membres associés seraient des personnes qui souhaitent s'aligner sur une communauté de foi (et sur l'Église Unie)

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

pour témoigner de leur soutien à son travail dans la collectivité ainsi que dans le monde. Il peut s'agir de personnes d'autres religions qui ne souhaitent pas abandonner leur propre tradition (ni participer à l'Église en tant que membres votants de la communauté de l'Église Unie), mais qui sont solidaires de la communauté de l'Église Unie. Il peut s'agir de visiteurs occasionnels (parce qu'ils ont, par exemple, une maison d'été ou d'hiver dans la région), qui ne désirent pas avoir le droit de vote. Les membres associés seraient inscrits sur la liste des membres et auraient une voix au chapitre aux assemblées de la communauté de foi, mais pas le droit de vote.

Cette définition de membre associé voudrait également dire qu'il ne serait plus nécessaire de faire des distinctions entre les questions spirituelles et temporelles (financières).

Fondement théologique

Dans les débuts de l'Église chrétienne, le baptême marquait l'entrée d'une personne dans l'Église. On ne peut pas affirmer hors de tout doute que les enfants n'étaient pas baptisés à cette époque, mais l'on sait qu'au cours des premiers siècles, le baptême à l'âge adulte était incontestablement la norme. À cette époque, une personne recevait des enseignements sur la foi et sur la signification de la vie en tant que chrétien avant d'être baptisée; par le baptême, elle devenait membre de l'Église, et elle était alors invitée à prendre part au sacrement de la sainte communion (aussi appelée la sainte cène ou l'Eucharistie). Au fil du temps, on a commencé à baptiser les enfants et les bébés; une fois qu'ils avaient atteint un certain âge, ils recevaient des enseignements sur la foi chrétienne et ils étaient *confirmés*. Autrement dit, le baptême des bébés et des jeunes enfants a commencé à allonger le processus, et ces parties du rite d'initiation (le baptême, l'affiliation, et la première réception de la communion) qui s'étaient initialement faites à la succession l'une de l'autre ont été séparées et échelonnées dans le temps. Pendant et après la Réforme au XVI^e siècle, certaines confessions ont choisi de revenir à la pratique des débuts de l'Église de ne baptiser que des adultes, diversifiant ainsi la tradition chrétienne. Une compréhension commune aux diverses confessions a cependant perduré, quel que soit l'âge au moment du baptême ou de l'affiliation : la tradition axée sur la foi ou le cheminement de foi ne prend jamais fin. La compréhension d'une personne continue d'évoluer, quels que soient la période de la vie et l'âge auxquels elle amorce son cheminement.

La perspective historique voulant que la foi grandisse au fil du temps et que le cheminement d'une personne se poursuive sa vie durant sous-tend le Modèle n° 2. Plutôt que de rattacher les aspects de la gouvernance et de la prise de décisions locales à l'affiliation aussi fortement que ce n'est le cas actuellement, ce modèle permet aux membres de participer davantage à la vie de la communauté, et à leur foi de grandir, au point où, nous l'espérons, ces personnes décideront de devenir membres professants.

Dans ce modèle, une personne n'aurait pas à être baptisée pour devenir membre. Toutefois, l'objectif n'est pas de réduire l'importance accordée par l'Église au baptême d'un bébé en tant que célébration liturgique marquant l'accueil ou l'initiation de l'enfant d'une famille croyante dans la communauté de foi ni de cesser d'exiger que les personnes qui souhaitent devenir membres professants et qui n'ont pas été baptisées lorsqu'elles étaient enfants le soient à l'âge adulte.

Ce modèle tente d'englober les concepts d'*appartenance* et de *confession de foi*. Il offre un point d'entrée fondé sur une confession de foi simple, mais véritable. Il est sensible à la douce

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

incitation de l'Esprit qui permet aux personnes de dire qu'elles sentent leur cœur au diapason de leur communauté de foi, et qu'elles ont envie d'en faire partie. Cette approche invite les gens à un cheminement de croissance par la participation. Il reconnaît que l'Esprit de Dieu peut être actif dans leur vie avant qu'ils ne soient baptisés de même qu'après, et qu'ils peuvent apporter sagesse et leadership à la communauté tout en approfondissant leur foi.

Le Modèle n° 2 ne cherche pas à faire une distinction entre l'affiliation locale et l'affiliation nationale. Les membres et les membres professants feraient tous les deux partis d'une communauté de foi locale. Ce que fait ce modèle, c'est reconnaître que dans une communauté, les gens sont à différentes étapes de leur cheminement de foi, mais qu'ils font tous partie de la communauté de foi.

Même si l'Église Unie a dû composer avec le manque de clarté entre les termes *membre* et *membre à part entière* dans les Principes de l'Union, il n'y a pas de doute qu'une profession de foi ait fait partie intégrante de ce rite d'initiation. Toutefois, comme il a été mentionné précédemment, les rites d'initiation, qui ont aussi historiquement inclus la participation à la sainte communion, se sont souvent déroulés, dans certaines confessions (y compris la nôtre), sur une longue période. C'est cette période prolongée qui laisse à penser que la relation entre le baptême, la profession de foi et l'affiliation est fluide et variée, et dépend des besoins particuliers de la communauté et du moment.

Le Modèle n° 2 fait ressortir l'idée que les gens, dans une communauté de foi, sont à différentes étapes de leur foi : il y a ceux qui ont fait une profession de foi par le baptême, ceux qui cheminent dans l'approfondissement de leur foi, et ceux qui désirent seulement s'aligner sur la mission et la vie de la communauté exprimées dans la confession de foi par l'affiliation. Autrement dit, ce modèle fait de la place aux personnes qui sont soutenues par la communauté dans leur quête chrétienne d'une expression plus profonde et entière de l'engagement. Ce modèle reflète ainsi l'appel de Jésus à ses disciples de le suivre. Jésus ne présumait pas qu'ils étaient baptisés; il les invitait à cheminer avec lui.

Dans ce modèle, le baptême représente la dimension universelle de l'Église ainsi que ses dimensions ecclésiale et mondiale, plus vastes. Le baptême n'y est pas vu comme un pont entre la participation et le leadership, ou comme une expression uniquement individualiste de la foi, mais plutôt comme une déclaration par la communauté que tous ses membres cheminent ensemble dans la foi et l'engagement. Par conséquent, le Modèle n° 2 aide à rétablir l'importance du baptême et de la profession de foi dans la vie de l'Église : premièrement dans les déclarations de base que fait chaque membre de la communauté de foi, puis dans l'invitation à professer publiquement sa foi. Il éloigne la profession de foi de la confirmation (ou, comme certains l'ont appelé, le modèle de la gradation) pour l'emmener vers une réalité post-chrétienneté où la foi est une décision.

Le Modèle n° 2 se fonde sur un vaste choix de citations bibliques : les motifs du chemin dans la Genèse et l'Exode, le célèbre sermon de John Wesley (basé sur 2 Rois 10,15), « Es-tu loyal envers moi, comme je le suis envers toi? » – « Oui, [...] Eh bien, serrons-nous la main. »; les dons du corps (1 Corinthiens 12); les ossements desséchés qui se recouvrent de peau comme métaphore de l'affiliation (Ézékiel 37); « Viens, et tu verras. » (Jean 1,46); l'appel de Jésus aux disciples.

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

La participation dans (l'appartenance à) une communauté de foi, ainsi que la profession de foi, deviennent les principaux critères d'affiliation locale à l'Église. Le Modèle n° 2 accueille la participation et affirme qu'elle est intégralement liée à la prise de décisions (droit de vote) et au leadership (occupation d'un poste). Les attentes en ce qui a trait à la préparation à la profession de foi et au baptême ainsi que les postes devant être tenus par des membres professants dans une communauté de foi locale sont laissés à la discrétion de la communauté. Dans ce modèle, la décision de devenir membre professant correspond à la décision de mener une vie d'engagement.

Enfin, par la souplesse qu'il offre en ce qui a trait aux membres et aux membres associés, ce modèle reflète l'engagement de longue date de l'Église Unie de s'associer avec toutes les personnes qui ont aussi à cœur de *prendre soin de la création*. Il accueille dans nos communautés de foi locales tous ceux et celles qui partagent nos valeurs et nos espoirs. Il témoigne de la position de l'Église en tant que communauté qui cherche des personnes alliées là où elles se trouvent afin de réaliser l'œuvre de Dieu dans le monde.

4. Préférez-vous le Modèle n° 1 (modèle actuel) ou le Modèle n° 2 (nouveau modèle), ou un modèle différent (veuillez donner quelques détails de base ci-après)? Pourquoi?

Veuillez consulter la page suivante pour savoir comment transmettre vos réponses au présent document.

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

Questions et commentaires

Veillez transmettre au Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses vos réponses aux questions suivantes ainsi que tous commentaires qui vous semblent utiles à l'examen de la compréhension et de la pratique de l'affiliation de l'Église Unie du Canada. Veuillez répondre en ligne à www.surveymonkey.com/r/membership-model (en anglais) ou envoyer une copie papier à l'adresse suivante :

Theology and Inter-Church Inter-Faith Committee
The United Church of Canada
3250 Bloor St. West, Suite 300
Toronto, ON M8X 2Y4

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à TICIFCommittee@united-church.ca ou appelez la personne suivante :

Pasteur John H. Young, Ph.D.
Ministre exécutif, Direction théologique
1-800-268-3781 ou 416-231-7680, poste 3025

Vous devez faire parvenir vos réponses **au plus tard le 30 juin 2017** pour que le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses en tienne compte dans les recommandations sur le modèle d'affiliation à l'Église qu'il présentera à l'assemblée du 43^e Conseil général en 2018.

1. Votre communauté de foi adhère-t-elle aux attentes actuelles du *Manuel* en matière d'affiliation?
 Oui Non Ne sait pas
2. Est-ce que l'Église Unie devrait adopter officiellement une disposition permettant à une personne qui partage les valeurs et la mission de l'Église d'affirmer un lien avec l'Église qui diffère de l'affiliation?
 Oui Non Ne sait pas
3. D'après vous, où devrait se situer le modèle d'affiliation de l'Église dans l'échelle ci-dessous? Encerchez le point correspondant.

Appartenance et participation

Croyance/Confession de foi



4. Préférez-vous le Modèle n°1 (modèle actuel) ou le Modèle n° 2 (nouveau modèle), ou un modèle différent (veuillez donner quelques détails de base ci-après)? Pourquoi?

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

5. Avez-vous d'autres commentaires (au plus 300 mots)?

Notre modèle d'affiliation à l'Église : est-il temps de le changer?

Un peu de renseignements sur vous

Nom de la paroisse/unité en mission/aumônerie : _____

Consistoire/District : _____ Synode : _____

Lieu de résidence : milieu rural/village ville petite ville grande ville autre

Si pas de paroisse/unité en mission/aumônerie, veuillez préciser :

consistoire/groupe de district groupe d'un synode école de théologie autre

Est-ce une personne qui a répondu aux questions? oui non

Est-ce un conseil des anciens et des anciennes ou l'instance dirigeante principale d'une paroisse qui a répondu aux questions? oui non

Est-ce un autre groupe qui a répondu aux questions? oui non

Si oui, veuillez préciser : _____

Si c'est un groupe qui a répondu aux questions, combien de personnes ce groupe compte-t-il approximativement? _____

Âge des personnes participantes (cochez toutes les cases applicables)

moins de 30 ans

30–55 ans

plus de 55 ans